

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/N/ARE/53  
1<sup>er</sup> novembre 2010

(10-5753)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

## NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

<b>1. Membre de l'Accord adressant la notification: ÉMIRATS ARABES UNIS</b> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):</b>
<b>2. Organisme responsable:</b> <i>Emirates Authority for Standardization and Metrology</i> (Autorité de la normalisation et de la métrologie des Émirats) <b>Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de télécopie et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:</b>  P. O. Box: 2166 Abu Dhabi Émirats arabes unis Téléphone: (+971) 2 403 2613 Fax: (+971) 2 671 0999 Courrier électronique: <a href="mailto:esma@esma.ae">esma@esma.ae</a> Site Web: <a href="http://www.esma.ae/">http://www.esma.ae/</a>
<b>3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [ ], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [X], 5.7.1 [ ], autres:</b>
<b>4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Sacs plastiques et autres objets en plastique jetables oxo-biodégradables, y compris, entre autres, les sacs à provisions souples, les emballages en plastique semi-rigide pour les aliments, les magazines et les biens de consommation durables, les sacs poubelle, les sacs poubelle à usage ménager, les emballages moulants, les films pour l'emballage de palettes et les films étirables; autres articles normalement destinés à un usage court avant d'être jetés
<b>5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:</b> <i>Specific requirements for the registration of oxo-biodegradable plastic bags and other related packaging materials according to UAE standard # UAE.S 5009:2009</i> (Règles particulières pour l'enregistrement des sacs plastiques et autres matériaux d'emballage oxo-biodégradables conformément à la norme des Émirats arabes unis n° UAE.S 5009:2009). 6 pages en arabe et en anglais
<b>6. Teneur:</b> Procédure d'évaluation de la conformité unifiée destinée à être appliquée aux Émirats arabes unis et définissant les critères régissant l'enregistrement des sacs plastiques et autres matériaux d'emballage oxo-biodégradables, conformément au programme d'évaluation de la conformité des Émirats (ECAS) mis en œuvre par l'Autorité de la normalisation et de la métrologie des Émirats (ESMA).

<p>Les exigences établies dans le document notifié ont pour but d'informer, de guider et d'assurer la conformité des fabricants et des négociants cherchant à promouvoir et à vendre des sacs plastiques aux Émirats arabes unis.</p>
<p><b>7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:</b> Les Émirats arabes unis, et les autres pays du CCG, sont soumis à des conditions environnementales propres à cette région, notamment une abondance de soleil (source importante de rayons UV) et des températures élevées – surtout pendant la période estivale. Cette région sablonneuse ne constitue pas un environnement à forte activité microbienne, rendant difficile, ou impossible, les processus de dégradation biotique et de bio-assimilation. Par conséquent, la norme notifiée porte essentiellement sur l'oxo-dégradation sous l'effet des facteurs atmosphériques tels que la chaleur et les rayons UV.</p>
<p><b>8. Documents pertinents:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– 1 – UAE.S 5009:2009: <i>Standard &amp; Specification For Oxo-Biodegradation Of Plastic Bags And Other Disposable Plastic Objects</i> (Norme et spécification concernant l'oxo biodégradation des sacs plastiques et d'autres objets en plastique jetables)</li> </ul>
<p><b>9. Date projetée pour l'adoption:</b> } À déterminer  <b>Date projetée pour l'entrée en vigueur:</b> }</p>
<p><b>10. Date limite pour la présentation des observations:</b> 60 jours à compter de la date de notification</p>
<p><b>11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse, numéros de téléphone et de télécopie, et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:</b></p> <p><i>Emirates Authority for Standardization and Metrology – ESMA (Autorité de la normalisation et de la métrologie des Émirats)</i>  <i>UAE TBT Enquiry Point (Point d'information OTC des Émirats arabes unis)</i>  Téléphone: (+971) 2 403 2657  Fax: (+971) 2 671 5999  Courrier électronique: <a href="mailto:uaetbt@esma.ae">uaetbt@esma.ae</a>  Site Web: <a href="http://www.esma.ae/">http://www.esma.ae/</a></p>